

## GLOSSAIRE : A l'attention des agents de catégorie « C »

### Editorial

Depuis toujours, et sans négliger les problématiques et les questions concernant les autres corps et catégories de notre département ministériel, **l'UNSA-Itefa**, notre organisation syndicale, **s'est préoccupée et se préoccupe, tant sur le plan ministériel qu'interministériel, particulièrement de l'amélioration de votre situation, agents de la catégorie C, en intervenant sur :**

- **vos problèmes de pouvoir d'achat** qui continuent de s'aggraver avec l'abaissement de la valeur du point subi le plus durement par votre catégorie, la précarité de votre situation entérinée depuis des années, et en revendiquant son augmentation significative.
- **le déroulement de votre carrière** rendu plus aléatoire, notamment
  1. au regard du retard d'organisation de l'examen professionnel pour créer le corps des secrétaires administratifs, création promise depuis le passage en 2003 des contrôleurs du travail en CII,
  2. sur la lenteur d'exécution, dans les ministères sociaux, du suivi du protocole de janvier 2006 dans les reclassements et les repositionnements induits par cet accord alors que d'autres départements ministériels, tels l'intérieur, l'équipement, les transports, l'éducation nationale, ont déjà publiés au journal officiel leurs nouveaux taux de promovables et ont ainsi enclenché l'installation des nouvelles CAP correspondantes et des avancements,
  3. sur les avancements retardés dans les grades supérieurs d'adjoints principaux de 1ère et 2ème classes en découlant et leur répercussion sur les futurs reclassements soit des retraités dans l'année 2007, soit des lauréats de l'examen professionnel en catégorie B.
- **l'exigence d'augmenter vos primes d'une façon substantielle**, basées réglementairement depuis 2002 sur le taux de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), et **d'en réclamer fortement auprès de l'administration son déplafonnement par arrêté, seule possibilité réglementaire d'obtenir** des augmentations significatives, afin d'éviter les écrêtements et de permettre de réduire les écarts entre catégories.
- **vos besoins en formation initiale et continue,**
- **vos droits en action sociale** et leur respect,
- **par des conseils en expertise sur les cas particuliers** que vous pouvez nous soumettre en terme de mutation, de vie professionnelle....

Pour pallier aux tentatives de « discrimination en négatif », **l'UNSA- Itefa vous transmet régulièrement l'ensemble des informations concernant votre catégorie** dans vos boîtes électroniques, notamment le suivi du protocole du 26 janvier 2006, signé par notre organisation syndicale, nos diverses interventions réclamant une juste application de ces textes et une stricte égalité de traitement entre tous les agents de notre ministère en matière de rémunération, de reclassement, d'évaluation, de formation....



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Ainsi, comme un examen professionnel, réservé aux catégories C, pour passer secrétaire administratif en service déconcentré, est prévu début 2008, l'UNSA –Itefa a souhaité tenter de vous aider au maximum et a donc pensé à rédiger un glossaire sur certains points inscrits au programme de cette épreuve avec des thèmes d'administration générale, des interventions publiques dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et de travail et de l'insertion professionnelle et sociale.

Ce glossaire n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble des exercices sur lesquels pourrait porter l'épreuve écrite mais il souhaite pouvoir vous aider en vous donnant quelques définitions concernant les champs de compétence de notre ministère, l'environnement du statut général, des institutions européennes.....

Aussi, par ce même courrier, il vous est joint le premier volet sur l'administration générale et maintenant il ne me reste plus qu'à vous dire « bonne lecture mais surtout bon courage ».

**Et surtout ne pas oublier que vous en savez toujours plus que vous ne le pensez et ainsi de toujours donner raison à Victor Hugo, qui a écrit :**

**« La liberté commence où l'ignorance finit »**

*Michel ZEAU  
Président de l'UNSA -Itefa*